



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 42824

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet de la situation de l'agriculture biologique en France. Un récent rapport a mis en exergue le retard de la France dans ce domaine. Il désire savoir les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Sur la base des propositions du rapport de M. Martial Saddier, député de Haute-Savoie, et des concertations menées avec les organisations professionnelles, le prédécesseur du ministre a annoncé un ensemble de mesures en faveur du développement de l'agriculture biologique, le 2 février dernier. Ces orientations, établies en cohérence avec le projet de plan d'action européen présenté par la commission au conseil et au parlement européen le 10 juin dernier, doivent permettre un développement équilibré entre l'offre de produits biologiques et le marché dans lequel ils doivent être valorisés. Elles se déclinent en six objectifs : une meilleure connaissance des marchés et une prise en compte des contraintes économiques, un rapprochement des réglementations nationale et européenne, des actions de communication et d'information des consommateurs, un développement accru de la formation et de la recherche, une optimisation des soutiens des pouvoirs publics et la définition de lieux de concertation et de coordination adaptés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42824

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4832

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1887